



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Opérateur

INTER – INTRA



Objectifs : Identifier le rôle du maître d'ouvrage. Produire et exiger les documents selon les situations. Appliquer les textes et la terminologie. Signaler les problématiques rencontrées. Estimer les risques encourus. Appliquer et réaliser le marquage-piquetage. Déterminer le recours aux opérations de localisation. Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences.



Public visé

Opérateurs d'engins et Techniciens intervenant sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens).



Pré-requis

Pour suivre cette formation aucun pré-requis n'est nécessaire.



Nombre de participants

10 personnes maximum.



Durée

6 heures.



Intervenant(s)

Formateur spécialisé.



Attribution finale

Attestation de compétences ou attestation d'échec.

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Le rôle du maître d'ouvrage
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages ; la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires

Examen QCM (1 heures)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par TEMIS Formation ou postes informatiques du client



Méthodes et Moyens Pédagogiques

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratiques. Une maquette ou des photos permettent d'examiner des cas concrets.



Documents Pédagogiques

Un livret de stage est fourni au stagiaire.



Suivi / Évaluation

QCM finale effectué sur une tablette ou un PC en ligne. La délivrance de l'AIPR est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 36 points sur 60 possibles. Evaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité.
Responsable Pédagogique : Fabrice ROUSSEAU.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Ile de France

Sarl au capital de 101 000 € - RCS Paris 510 602 808

Siège : 41/45 Boulevard Romain Rolland 75014 PARIS - Administratif : 79/83 Rue Benoit Malon 94250 GENTILLY

Tel : 01.47.40.10.10 - formation@temis.fr

Retrouvez nos centres et nos calendriers sur notre site internet : www.temis-formation.fr